

Communauté d'agglomération Seine-Eure

Compte-rendu de réunion publique

Sujet	CR de la réunion publique du 19 mars 2018
Auteurs	Epiceum
Destinataires	Apolline Taudière, Cindy Moutoussamy
Date	25/04/2018

Lieu : Saint-Didier-des-Bois

Date : 19 mars 2018 à 19 heures

Nombre de participants : 88 (hors intervenants et techniciens de l'agglomération)



Animateurs et intervenants

- > Bernard LEROY, Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Thierry DELAMARE, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en charge de l'urbanisme
- > Jacky GOY, Maire de Saint-Didier-des-Bois
- > Gary BAILLEUL, Géostudio
- > Antonin LAFAYE, Epiceum

A/ ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET INTRODUCTION

Jacky Goy se présente et souhaite la bienvenue aux participants.

Bernard Leroy introduit la réunion : il explique que la démarche d'élaboration du PLUi-H est une démarche lourde, aux **forts impacts sur les 15 à 20 prochaines années**. Pour la CASE, les priorités du PLUi-H sont :

- Être un territoire à **haute qualité de vie**
- Permettre aux travailleurs du territoire de **trouver l'habitat qui correspond à leur besoin**
- Poursuivre les efforts en termes de **développement économique** (aujourd'hui, le territoire a un taux de chômage supérieur à celui de la moyenne).

Il introduit les deux supports distribués lors de la réunion : le Projet de territoire et le Livret de présentation du PLUi-H.

Antonin Lafaye explique l'organisation de la réunion en trois temps et présente les intervenants.

B/ TEMPS 1 : LA PRESENTATION DU PLUI-H ET DE SES ENJEUX POUR L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

1 Présentation

Gary Bailleul définit ce qu'est le PLUi-H et présente son contenu ainsi que les différentes étapes déjà réalisées (le Rapport de présentation et le PADD). L'objectif est de produire **un seul document pour l'ensemble des 40 communes** de l'agglomération.

Le travail actuellement en cours est celui sur la partie opérationnelle du PLUi-H :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), puis le Programme d'Orientations et d'Actions (POA).
- La réglementation (qui comprend un zonage).
- Les annexes.

Un participant intervient pour souligner qu'**un registre est déposé dans chaque mairie**, afin que les habitants puissent venir s'exprimer, émettre des demandes, des idées ou des remarques.

Gary Bailleul résume ensuite la procédure et le calendrier : « On est aujourd'hui dans le cœur du projet, et la phase technique doit être terminée à la fin de l'année. **C'est le moment de vous exprimer !** ».

2 Questions des participants

> *La trame d'élaboration du PLUi-H est-elle standardisée au niveau national ?*

Gary Bailleul : Oui.

> *Ce travail va-t-il prendre en compte les spécificités de chaque commune ?*

Gary Bailleul : le travail sera fait par infra-territoire, le but étant de prendre en compte les spécificités de chaque commune.

>> *Je pense par exemple au maintien ou recusement de marres qu'on a, pendant longtemps, délaissé.*

Gary Bailleul : la thématique eau est très intéressante car il y a de nombreuses choses à faire à ce sujet sur le territoire. On fait en sorte que le PLUi-H intègre bien toutes ces thématiques et y réponde au mieux, en recensant par exemple toutes les marres à préserver, voire à creuser. Si



vous avez des suggestions à faire à ce niveau là, n'hésitez pas à les faire dans le registre de votre mairie.

Bernard Leroy : vous avez raison d'être sensible à l'aspect paysage. On a d'ailleurs établi une charte paysagère pour conserver la qualité et la diversité paysagère de nos territoires.

> *Modifier un PLUi c'est bien, mais qui finance ces modifications ?*

Bernard Leroy : c'est à la charge de l'agglomération à 100 %, car elle a désormais cette compétence. Ce ne sont plus les communes.

> *Outre les 5 communes qui s'intègrent au PLUi-H, d'autres sont-elles envisagées ? Pourquoi ces communes n'ont-elles pas été intégrées dès le début ?*

Bernard Leroy : le calendrier ne le permettait pas.

Max Guilbert (Maire de Saint-Cyr-la-Campagne) : une porte s'est ouverte en 2017, et on s'y est intéressé car le territoire correspondait à nos attentes et à nos intérêts. Je parle bien-sûr pour la commune dont je suis maire. Ce développement de l'urbanisme va nous permettre de nous développer et de préserver la qualité de vie de chacun de nos villages, en gardant le pouvoir de choisir une politique qui leur est propre.

Bernard Leroy : aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre demande. Il faut de toute façon qu'il existe une continuité territoriale entre l'agglomération et les communes qui veulent la rejoindre.



C/ TEMPS 2 : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

1 Présentation

Gary Bailleul présente le projet d'aménagement établi à la suite des deux premiers documents. Il explique, pour l'ensemble des thématiques, **quel a été le diagnostic, puis comment il a été traduit dans le PADD**. Les thématiques abordées sont :

- **L'habitat**
- **L'économie et l'emploi**

- Les **commerces** et **services**
- Les **mobilités** et **déplacements**

2 Questions des participants

> *Vous avez abordé le problème de franchissement de la Seine, qu'en est-il du problème de l'échangeur de Criquebeuf-sur-Seine ? Et sur un autre sujet, qu'en est-il du numérique, qui permet de désenclaver les villages (la fibre, internet) ?*

Bernard Leroy : le numérique est un point intéressant mais n'a rien à faire dans un PLUi, qui est un plan d'organisation des sols. Nous avons toutefois lancé l'installation de la fibre par ailleurs. Toutes les communes seront reliées d'ici la fin 2019.

Thierry Delamare : l'échangeur de Criquebeuf est un problème récurrent depuis au moins 5 ans. L'Agglomération, la Commune et le Département sont en discussion permanente avec la SAPN. On sait ce qu'il faut faire, mais c'est une longue démarche, et une décision importante à prendre.

> *Vous parlez d'aménagements relatifs aux véhicules et aux modes de déplacements : je déplore personnellement qu'on ne puisse plus prendre le bus avec les collégiens pour aller travailler. Sur la question du numérique, vous répondez que c'est l'Etat. Moi je me demande : entre la CASE, les cantons, les communes... est-ce que les politiques de ces différents systèmes vont bien s'entendre pour améliorer la vie de nos villages ?*

Bernard Leroy : sur la question du numérique, les cantons n'ont aucun impact. Dans l'Eure, il a été décidé de créer un syndicat, financé à hauteur de 40 % par l'Etat, 20 % par la Région, 20 % par le Département et 20 % par les intercommunalités. C'est à travers ce syndicat que se déploie le numérique, et aujourd'hui tout se passe bien.

Concernant les bus, ils font partie des compétences de l'Agglomération et on réfléchit à faire en sorte que les travailleurs aient à nouveau accès aux bus des collégiens.

>> *Pour le numérique, on crée encore un syndicat, alors qu'on a déjà le syndicat de l'eau ? Combien d'organismes allons-nous créer ? Et nous on ne fait que payer !*

Bernard Leroy : la compétence eau est prise en compte intégralement par l'Agglomération. La fibre optique est un métier extrêmement spécialisé, nous n'avons pas ces compétences là. C'est la raison pour laquelle il appartient au Département de réaliser ces opérations.

> *Le téléphone a été fait rapidement, alors pourquoi la fibre optique est si longue ?*

Bernard Leroy : le téléphone a mis 50 ans à être installé. Maintenant, dans deux ans, tout le monde aura la fibre sur le territoire.

>> *Je voulais également évoquer le chômage. Vous dites qu'on a beaucoup de chômeurs. Ici, on a un problème de qualification. Nous n'avons pas les outils pour former les personnes capables techniquement de travailler chez Sanofi par exemple.*

Bernard Leroy : le problème de notre territoire est l'inadéquation entre l'emploi et l'habitat. C'est vrai qu'on a besoin de travailleurs pointus pour nos usines, on doit donc souvent les faire venir. Aujourd'hui, dans le PLUi-H, en termes d'emploi, on met l'accent sur des emplois moins qualifiés : le tourisme notamment et les métiers liés aux industries tels que la préparation de commandes.

D/ TEMPS 3 : LA CONCERTATION

1 Présentation

Thierry Delamare présente la **démarche de concertation**. Il revient sur le calendrier et le déroulement de cette concertation : les étapes passées, et celles à venir.

Il explique ensuite **comment les habitants peuvent faire part de leurs remarques**, afin de prendre part à la démarche concertée, à la co-construction.

2 Questions des participants

> *Quand est-ce que sortira le projet de zonage ?*

Gary Bailleul : il est actuellement en cours de construction avec les élus. L'objectif est de le finir pour l'été, et il sera alors disponible.

> *Vous parliez de l'adéquation entre les habitants des villages et les logements. Pour les personnes qui arrivent à un certain âge et souhaitent rester dans leurs villages (mais ne peuvent pas car ils ne sont pas adaptés), est-ce que vous prévoyez des adaptations ?*

Bernard Leroy : actuellement, trois projets de résidences seniors sont en cours sur l'Agglomération. Ce sont des résidences qui sont mobilisées avant les EPHAD, pour les personnes qui restent actives. Sur la question de rester dans son village, c'est le choix que l'on doit faire au niveau des mairies après la concertation : quel type de logement voulons-nous construire ? C'est là qu'il faut voir et réfléchir à l'intérêt de faire construire des logements locatifs à travers les bailleurs sociaux pour répondre à ce type de besoins. La réponse est au niveau communal : vous pourriez envisager de l'avoir autour de vous et avec votre commune. Toute la démarche est élaborée à partir de communes, c'est là que tout se joue.

Thierry Delamare : le PLUi-H fournit des outils pour permettre cela, notamment les OAP, qui sont élaborés avec vous.

E/ CONCLUSION

Bernard Leroy conclut la réunion publique et remercie les participants.

